

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 182

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 mars 1941

Numéro JO  
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro  
31 mars 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la loi du 24 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive: Vu l'article 55 du décret du 2 avril réglementant la justice indigène à la Côte française des Somalis: Vu les articles 30 et 31 de l'arrêté du 13 avril 1934: Vu l'avis exprimé par la Commission de surveillance des prisons.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

—Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé au nommé Ahmed Farah, incarcéré le 3 août 1910 et condamné à un an de prison pour vol et récidive. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la colonie et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILIETAS